

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

BIKELINE Lagerfett 100g A

UFI: MX50-30DF-A00K-GP38

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

lubrifiant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: TUNAP GmbH & Co. KG  
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2  
Lieu: D-82515 Wolfratshausen  
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0  
E-mail: sdb@tunap.com  
Internet: www.tunap.com

Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40

**Fournisseur**

Société: TUNAP Benelux  
Rue: Oeverstraat 23  
Lieu: B-9160 Lokeren  
Téléphone: 0032 9 326 76 00  
E-mail: sdb@tunap.com  
Internet: www.tunap.nl

Téléfax: 0032 9 326 760 7

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** antigif centrum, centre antipoisons: 070 245 245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans aux prescriptions légales.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 2 de 13

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
97675-24-6	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium	10 - < 20 %
	307-593-8 01-2119985174-30	
	Skin Sens. 1B; H317	
84989-14-0	Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyles, sels de calcium	3 - < 5 %
	284-903-7 01-2120771873-43	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412	
17265-14-4	sébaçate disodique	1 - < 3 %
	241-300-3	
	Eye Irrit. 2; H319	
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	0,1 - < 1 %
	270-128-1 01-2119491299-23	
	Repr. 2, Aquatic Chronic 3; H361f H412	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
97675-24-6	307-593-8	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium	10 - < 20 %
		par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100	
84989-14-0	284-903-7	Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyles, sels de calcium	3 - < 5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
17265-14-4	241-300-3	sébaçate disodique	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
68411-46-1	270-128-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	0,1 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**Après inhalation**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 3 de 13

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigue,

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les non-secouristes**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**Pour les secouristes**

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 4 de 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

**Préventions des incendies et explosion**

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Information supplémentaire**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Aliments pour humains et animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 5 de 13

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
97675-24-6	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	3,33 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,33 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,833 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,66 mg/m <sup>3</sup>
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,6 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,08 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,14 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,04 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,04 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Noms des agents		
Milieu environnemental			Valeur
97675-24-6	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium		
Eau douce			1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			10 mg/l
Eau de mer			1 mg/l
Sédiment d'eau douce			723500000 mg/kg
Sédiment marin			723500000 mg/kg
Intoxication secondaire			16,667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			100 mg/l
Sol			868700000 mg/kg
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène		
Eau douce			0,034 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,51 mg/l
Eau de mer			0,003 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,446 mg/kg
Sédiment marin			0,045 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			10 mg/l
Sol			1,76 mg/kg

**Conseils supplémentaires**

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 6 de 13

d avant la couche suivante

sang (B)

Urine (U)

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

EN 166

**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min

Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm

EN ISO 374

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

Couleur: marron clair

Odeur: sur le solvant

Point de fusion/point de congélation:

Aucune information disponible.

Inflammabilité:

non déterminé

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

non applicable

Limite supérieure d'explosivité:

non applicable

Point d'éclair:

&gt; 180 °C

Température d'auto-inflammation:

&gt; 200 °C

Température de décomposition:

non déterminé

pH-Valeur (à 20 °C):

**Testé selon la méthode**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 7 de 13

Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité (à 20 °C):	0,95 g/cm <sup>3</sup> Inhouse
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**Dangers d'explosion  
non explosif.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: non déterminé

gaz: non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

Épreuve de séparation du solvant: Aucune information disponible.

Teneur en solvant: Aucune information disponible.

Teneur en corps solides: Aucune information disponible.

Point de sublimation: Aucune information disponible.

Point de ramollissement: Aucune information disponible.

Point d'écoulement: non déterminé

Viscosité dynamique: Aucune information disponible.

Durée d'écoulement: Aucune information disponible.

(à 20 °C)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Le produit est stable dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 8 de 13

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
97675-24-6	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1998)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		
84989-14-0	Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyles, sels de calcium				
	orale	ATE 500 mg/kg			
17265-14-4	sébaçate disodique				
	orale	DL50 >5000 mg/kg			
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg			
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 9 de 13

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Référence à d'autres sections: 2.1, 4.2.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Toxicité aquatique: Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

N° CAS	Substance	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
97675-24-6	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 > 10000 mg/l	96 h	Cyprinodon variegatus	Study report (1986)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2005)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1993)	EPA OTS 797.1300
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (1988)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2006)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 51 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2004)	OECD Guideline 202

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé. Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
97675-24-6	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium	10,68
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	> 6

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 10 de 13

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	411	Cyprinus carpio	Study report (2000)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Classification:

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

120112 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets de cires et graisses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

120112 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets de cires et graisses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 11 de 13

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.  
no

Marine polluant:

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
Inscription 75Directive 2010/75/UE sur les  
émissions industrielles:

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 12 de 13

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,11.

**Abréviations et acronymes**

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Repr: Toxicité pour la reproduction

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL: Workplace Exposure Limits

TWA (EC): Time-Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

ATEL (EC): Short Term Exposure Limit

LC50: Lethal Concentration

EC50: half maximal Effective Concentration

ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKELINE Lagerfett 100g A**

Date de révision: 01.08.2023

Code du produit: 1102301

Page 13 de 13

au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*